

*Commission Interdépartementale de football Ile de France*



<http://www.footfsgtidf.org>

# **MODIFICATIONS APPORTEES AUX LOIS DU JEU**

**APPLICABLES DANS  
LES COMPETITIONS FSGT**

**SAISON 2019 / 2020**

### LOI 3 – LES JOUEURS

***Un joueur amené à être remplacé doit quitter le terrain par le point des limites du terrain le plus proche de l'endroit où il se trouve, sauf indication contraire de l'arbitre.***

Les Remplacements : on ne jouera plus la montre

C'est une technique bien connue pour gagner du temps en fin de match : on demande à remplacer un joueur situé à l'autre bout du terrain, celui-ci met une éternité à traverser la pelouse pour rejoindre le milieu, et voilà presque 1 minute d'écoulée. Mais ça, ça ne sera plus possible.

Avec les nouvelles règles...

Sauf avis contraire de l'arbitre, un joueur remplacé devra sortir au point le plus proche des limites du terrain.

Un joueur qui enfreint l'esprit de cette loi doit être sanctionné pour comportement anti-sportif.

Le joueur remplacé doit immédiatement rejoindre la zone technique ou les vestiaires.

Aucune modification dans la procédure du nouveau joueur entrant.

### LOI 5 – ARBITRE

***Si un penalty est accordé et que c'est le tireur attitré qui a été victime de la faute, ce dernier pourra rester sur le terrain pour se faire examiner/soigner et ensuite exécuter le penalty.***

Le tireur désigné d'un coup de pied de réparation peut recevoir des soins sur le terrain, sans le quitter, pour procéder à la reprise du jeu (coup de pied de réparation).

***L'arbitre ne peut pas changer une reprise du jeu après que le jeu a repris mais, dans certaines circonstances, il peut infliger une sanction disciplinaire pour un incident passé.***

L'arbitre ne peut pas changer sa décision une fois la reprise du jeu. Toutefois, il peut désormais sanctionner un joueur d'un carton jaune / rouge pour une infraction dont l'arbitre lui aurait fait part ultérieurement avant une reprise rapide du jeu.

***Les officiels d'équipe se comportant de manière non appropriée peuvent se voir montrer un carton jaune ou rouge ; si le fautif ne peut être identifié, c'est l'entraîneur principal présent dans la surface technique qui recevra le carton.***

Contestations : des cartons jaunes et rouges pour le STAFF

Jusqu'à présent, un entraîneur pouvait être expulsé par un arbitre en cas de mauvais comportement dans sa zone technique, mais pas formellement averti.

Avec les nouvelles règles...

L'arbitre pourra adresser le carton jaune / rouge à un membre du STAFF. Si une personne ne peut être identifiée alors c'est l'entraîneur principal qui sera sanctionné dans sa zone technique.

### LOI 7 – DUREE DE LA PARTIE

***Clarification de ce que l'on entend par pause de récupération et pause de rafraîchissement.***

Il existe désormais une différence entre les pauses boisson et les pauses rafraîchissantes.

Dans l'intérêt de la sécurité des joueurs, par certaines conditions météorologiques, des pauses de refroidissement (90 s à 3 mn) et des pauses boissons (1 mn) peuvent être autorisées.

## LOI 8 – COUP D'ENVOI ET REPRISE DU JEU

***L'équipe qui remporte le toss (pile ou face) au début du match peut choisir d'effectuer le coup d'envoi.***

Le toss : le choix entre le coup d'envoi, ou le terrain

Lorsqu'une équipe gagne le toss, (le fameux pile ou face) avant le match, elle peut choisir de quel côté attaquer en première période, ou de prendre le coup d'envoi.

***Une balle à terre est donnée au gardien de but de l'équipe en défense si***

***le ballon (ou la dernière touche de balle) était (ou a eu lieu) dans sa surface de réparation au moment où le jeu a été arrêté, ou, ailleurs, à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois (et à l'endroit où le ballon a pour la dernière fois été touché) ; tous les autres joueurs (des deux équipes) doivent se trouver au moins à 4 m du ballon.***

Les balles à terre

Dans les faits, la majorité des joueurs faisaient preuve de fair-play, mais cette fois, il n'y aura plus de débat.

Si l'arbitre arrête lui-même le jeu, il procédera à un ballon « laché » pour le gardien dans sa surface de réparation ou n'importe où sur le terrain pour le dernier joueur l'ayant touché au moment du coup de sifflet. Tous les autres devront se tenir au moins à quatre mètres de distance.

## LOI 9 – BALLON EN JEU ET HORS JEU

***Une balle à terre est accordée lorsque le ballon touche l'arbitre principal (ou tout autre arbitre) puis permet à une équipe d'entamer une attaque prometteuse, entre directement dans le but, ou est récupéré par l'équipe adverse.***

Arbitre

Le ballon est désormais hors du jeu dès qu'il rentre en contact avec l'arbitre et qu'il porte préjudice à l'équipe défendant si le ballon finit au fond des filets. Le but est invalidé et la reprise du jeu se fait sous la forme d'un ballon "laché". Dans les autres cas, le ballon reste en jeu même s'il touche les poteaux, la barre transversale ou toute autre contact avec les officiels de la rencontre.

## LOI 10 – DETERMINER LE RESULTAT D'UN MATCH

***Un but ne peut pas être marqué par un gardien ayant lancé directement le ballon de la main dans le but adverse.***

Un but est valable si aucune infraction du jeu n'a été commise.

Le gardien de but ne peut pas marquer directement en dégageant le ballon dans le but adverse. Un coup de pied de but est alors accordé.

## LOI 12 – FAUTES ET INCORRECTIONS

***Toutes les infractions verbales sont punies d'un coup franc indirect.***

**Les mains » involontaires « d'avantage de clarté**

C'est le changement principal apporté aux lois du jeu. Alors que les mains à l'origine de penalty ont plus que jamais suscité de débat, l'IFAB a décidé de clarifier la règle.

Il y a une infraction de la main – sanctionner d'un coup franc direct - si un joueur :

- touche le ballon de la main ou du bras y compris en bougeant son bras ou sa main vers le ballon ou en grossissant la surface de son corps (main / bras au-dessus de l'épaule ou écarté du corps)

- acquiert la possession / contrôle du ballon après qu'il ait touché le ballon du bras ou de la main
- se crée une occasion de marquer
- marque dans le but adverse directement ou accidentellement à partir du bras ou de la main

Il n'y a pas d'infraction de la main si le joueur reçoit le ballon d'un adversaire du pied ou de la tête et que sa position du corps n'est pas anormale et qu'il trop proche de son adversaire pour esquiver sa main ou son bras.

## **LOI 13 – COUPES FRANCS**

Pour les coups francs en défense dans la surface de réparation, le ballon est en jeu dès qu'il est botté et a clairement bougé. Il n'a plus à quitter la surface de réparation pour être en jeu. Les adversaires doivent néanmoins se trouver hors de la surface de réparation ou à au moins 9.15 mètres jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.

### Les murs sur coup franc : plus de perturbateur

C'était devenu un bon sujet à embrouilles. Régulièrement, sur coup franc on apercevait des attaquants se glisser au milieu du mur adverse pour gêner, et ou se baisser au dernier moment et laisser passer le ballon. Cette technique sera désormais interdite, puisqu'à chaque fois qu'une équipe mettra un mur de trois joueurs ou plus, les adversaires devront se tenir au moins à un mètre de distance. En cas de non-respect de la consigne, l'arbitre pourra sanctionner les perturbateurs d'un coup franc indirect.

## **LOI 14 - PENALTY**

### Les penalty : moins de gesticulations

Les gardiens aiment déconcentrer les attaquants avant un penalty, mais désormais, ils auront quelques armes en moins dans leur attirail. Les gardiens n'auront plus le droit de déconcentrer le tireur en touchant les poteaux, la barre transversale ou les filets. En revanche, le gardien n'aura besoin que d'avoir qu'une partie de son pied sur la ligne de but au moment du coup de pied de réparation, contre deux auparavant, mais ne peut pas se tenir derrière sa ligne.

## **LOI 16 – COUP DE PIED DE BUT**

### Les six mètres : jeu court autorisé

Lors des coups de pied de but, plus connus sous le nom des 6 mètres, le joueur recevant le ballon devait impérativement se trouver en dehors de la surface de réparation. L'IFAB a considéré cette règle comme une complication inutile qui n'incite pas au jeu rapide.

Avec la nouvelle règle...

Le ballon n'a plus à quitter la surface de réparation. Il est en jeu dès qu'il est botté et a clairement bougé. Les adversaires doivent rester hors de la surface de réparation jusqu'à la remise en jeu du ballon. Si certains adversaires n'ont pas pu sortir de la surface, l'arbitre laisse le jeu se poursuivre mais revient au coup de pied de but si ledit joueur interfère dans la remise en jeu du ballon.